

Informations de base	
2011/0116(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Groupe international d'études du caoutchouc: statuts et règlement intérieur modifiés Subject 3.10.06.10 Plantes tropicales 6.20.05 Accords et relations commerciales et économiques multilatérales et plurilatérales	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	INTA Commerce international	MOREIRA Vital (S&D)	13/07/2011
		Rapporteur(e) fictif/fictive FJELLNER Christofer (PPE)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	3160	2012-04-24
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		TAJANI Antonio

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/05/2011	Document préparatoire	COM(2011)0267 	Résumé
26/09/2011	Publication de la proposition législative	13123/2011	Résumé

25/10/2011	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
01/03/2012	Vote en commission		
13/03/2012	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0060/2012	Résumé
29/03/2012	Décision du Parlement	T7-0098/2012	Résumé
29/03/2012	Résultat du vote au parlement		
24/04/2012	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
24/04/2012	Fin de la procédure au Parlement		
31/05/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/0116(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207-p3 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207-p4
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/7/06064

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE478.518	14/12/2011	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0060/2012	13/03/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0098/2012	29/03/2012	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document annexé à la procédure	13350/2011		25/08/2011	
Document de base législatif	13123/2011		26/09/2011	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
	COM(2011)0267			

Document préparatoire		18/05/2011	Résumé
-----------------------	--	------------	--------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2012/0283 JO L 141 31.05.2012, p. 0001	Résumé

Groupe international d'études du caoutchouc: statuts et règlement intérieur modifiés

2011/0116(NLE) - 13/03/2012 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant à l'unanimité le rapport de Vital MOREIRA (S&D, PT), la commission du commerce international recommande que le Parlement européen donne son approbation au projet de décision du Conseil concernant la conclusion, par l'Union européenne, des statuts et du règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc (CIEG).

Les députés demandent toutefois à la Commission d'œuvrer en faveur d'un **élargissement du nombre de membres du Groupe international d'études du caoutchouc**, en nouant plus particulièrement le dialogue avec les principaux pays producteurs et consommateurs, de suivre attentivement les travaux du Groupe, et de faire rapport au Parlement sur toute évolution pertinente dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur des statuts et du règlement intérieur modifiés dudit Groupe. Un nombre élevé de membres demeure en effet une condition préalable à la viabilité ainsi qu'à l'efficacité, à long terme, du CIEG en sa qualité d'organisme faisant autorité.

Groupe international d'études du caoutchouc: statuts et règlement intérieur modifiés

2011/0116(NLE) - 29/03/2012 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, par l'Union européenne, des statuts et du règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc.

Le Parlement a donné son approbation à la conclusion des statuts et du règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc. Il demande à la Commission d'œuvrer en faveur d'un élargissement du nombre de membres du Groupe international d'études du caoutchouc, en nouant plus particulièrement le dialogue avec les principaux pays producteurs et consommateurs, de suivre attentivement les travaux du Groupe, et de faire rapport au Parlement sur toute évolution pertinente dans un délai de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur des statuts et du règlement intérieur modifiés dudit Groupe.

Groupe international d'études du caoutchouc: statuts et règlement intérieur modifiés

2011/0116(NLE) - 24/04/2012 - Acte final

OBJECTIF : approuver au nom de l'Union européenne, les statuts et le règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision du Conseil 2012/283/UE concernant la conclusion par l'Union européenne des statuts et du règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc.

CONTENU : le Conseil a approuvé, au nom de l'UE, les statuts et le règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc, le Parlement européen ayant donné son approbation.

À la suite de plusieurs cycles de négociations, le 14 juillet 2011, les chefs de délégation du Groupe international d'études du caoutchouc ont approuvé le texte modifiant ses statuts et son règlement intérieur. L'Union est membre du Groupe.

Les États membres de l'Union qui étaient membres du Groupe ont notifié leur retrait et se sont retirés du Groupe à compter du 1^{er} juillet 2011.

L'adoption de ses statuts et de son règlement intérieur modifiés est indispensable pour confirmer l'installation du Groupe dans son nouveau siège et pour expliciter les dispositions relatives au statut de l'Union au sein du Groupe ainsi que pour réaligner la structure organisationnelle, les contributions budgétaires et les procédures de prise de décision.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 24/04/2012.

Groupe international d'études du caoutchouc: statuts et règlement intérieur modifiés

2011/0116(NLE) - 26/09/2011 - Document de base législatif

OBJECTIF : approuver au nom de l'Union européenne, les statuts et le règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : suite à plusieurs cycles de négociations, le 14 juillet 2011, les chefs de délégation du Groupe international d'études du caoutchouc ont approuvé le texte modifiant ses statuts et son règlement intérieur. L'Union est membre du Groupe.

Les États membres de l'Union qui étaient membres du Groupe ont notifié leur retrait et se sont retirés du Groupe à compter du 1^{er} juillet 2011.

L'adoption de ses statuts et de son règlement intérieur modifiés est indispensable pour confirmer l'installation du Groupe dans son nouveau siège et pour expliciter les dispositions relatives au statut de l'Union au sein du Groupe ainsi que pour réaligner la structure organisationnelle, les contributions budgétaires et les procédures de prise de décision.

La signature, au nom de l'Union, des statuts et du règlement intérieur modifiés du Groupe a été autorisée par une décision du Conseil qui a également prévu leur application à titre provisoire, en attendant l'achèvement des procédures nécessaires à leur conclusion.

Il convient maintenant d'approuver les statuts et le règlement intérieur modifiés du Groupe, au nom de l'UE.

ANALYSE D'IMPACT : aucune analyse d'impact n'a été réalisée.

BASE JURIDIQUE : article 207, par. 3 et 4, en liaison avec article 218, par. 6, point a) v) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : avec la présente proposition de décision, les statuts et le règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc sont approuvés au nom de l'Union.

Les textes des statuts et du règlement intérieur modifiés sont joints à la proposition. Pour connaître le contenu matériel de ces statuts et de ce règlement, se reporter au résumé de l'ancien document législatif de base daté du 18/05/2011.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'UE.

Groupe international d'études du caoutchouc: statuts et règlement intérieur modifiés

2011/0116(NLE) - 18/05/2011 - Document préparatoire

OBJECTIF : approuver au nom de l'Union européenne, les statuts et le règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

ANALYSE D'IMPACT : aucune analyse d'impact n'a été réalisée.

BASE JURIDIQUE : article 207, paragraphes 3 et 4, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a), sous v) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : l'Union européenne est devenue membre du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC) sur la base de la décision du Conseil du 22 juillet 2002 relative à la participation de la Communauté au Groupe international d'études du caoutchouc.

Le 1^{er} juillet 2008, suite au retrait du Royaume-Uni du GIEC, les chefs de délégation du GIEC ont adopté la décision de transférer le siège du Groupe à Singapour, ce qui a obligé à une adaptation correspondante des dispositions pertinentes des statuts du GIEC.

Lors des réunions du comité exécutif des 12 et 13 février 2008 et des chefs de délégation des 5 et 6 mars 2008 du GIEC, il a été décidé de procéder à une révision plus exhaustive des statuts et du règlement intérieur, qui permettra, entre autres, une définition des «membres» ou «pays» prenant en considération le statut juridique particulier de l'Union européenne.

La Commission a été autorisée par le Conseil à ouvrir des négociations pour la révision des statuts du GIEC. Lors des négociations, la Commission a suivi de près les directives de négociation et le résultat des négociations est conforme au mandat de négociation de la Commission.

La composition du GIEC a subi des changements successifs, en raison principalement du retrait ou du retrait annoncé de plusieurs de ses membres, qui a rendu plus lourdes les contributions budgétaires des membres restants. Pendant les négociations, conformément à son mandat de négociation, la Commission a cherché à obtenir un rééquilibrage entre la contribution de base et la contribution variable en faveur de cette dernière, de manière à réduire la charge financière des petits producteurs et des pays en développement parmi les membres du groupe. Cependant, à la fin des négociations, les autres membres du GIEC n'ont accepté que des changements limités.

Un projet final de modification des statuts et du règlement intérieur du GIEC a été approuvé lors de la réunion extraordinaire des chefs de délégation des 18 et 19 novembre 2010 et adopté formellement lors d'une réunion des chefs de délégation en 2011. La signature par l'Union européenne des statuts et du règlement intérieur modifiés du GIEC a été décidée par le Conseil.

Il est donc proposé que le Conseil adopte la décision de conclure l'accord.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a aucune incidence sur le budget de l'Union européenne.